



**Programme des
Nations Unies pour
l'environnement**

Distr.
GÉNÉRALE

UNEP/OzL.Pro/ExCom/91/43
11 novembre 2022



FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

COMITÉ EXÉCUTIF
DU FONDS MULTILATÉRAL AUX FINS
D'APPLICATION DU PROTOCOLE DE MONTRÉAL
Quatre-vingt-onzième réunion
Montréal, 5-9 décembre 2022
Point 9 c) de l'ordre du jour provisoire¹

PROPOSITION DE PROJET : JORDANIE

Le présent document comprend les observations et recommandation du Secrétariat sur la proposition de projet ci-après :

Élimination

- Plan d'élimination des HCFC (phase II, troisième tranche) Banque mondiale et ONUDI

¹ UNEP/OzL.Pro/ExCom/91/1

FICHE D'ÉVALUATION DU PROJET – PROJETS PLURIANNUELS

Jordanie

(I) TITRE DU PROJET	AGENCE	RÉUNION D'APPROBATION	MESURE DE RÉGLEMENTATION
Plan d'élimination des HCFC (phase II)	Banque Mondiale (Agence principale), ONUDI	77 ^e	35 % d'ici 2022

II) DERNIÈRES DONNÉES DE L'ARTICLE 7 (Annexe C Groupe I)	Année : 2021	9,16 tonnes PAO
--	--------------	-----------------

(III) DERNIÈRES DONNÉES SECTORIELLES DU PROGRAMME DU PAYS (tonnes PAO)								Année : 2021	
Produits chimiques	Aéro-sol	Mousse	Lutte contre l'incendie	Réfrigération		Solvants	Agent de transformation	Utilisation en laboratoire	Consommation totale du secteur
				Fabrication	Entretien				
HCFC-22				0,28	8,88				9,16
HCFC-141b dans les polyols pré-mélangés importés		42,61							42,61

(IV) DONNÉES SUR LA CONSOMMATION (tonnes PAO)			
Référence 2009-2010 :	83,0	Point de départ des réductions globales durables :	94,29
CONSOMMATION ADMISSIBLE AU FINANCEMENT (tonnes PAO)			
Déjà approuvée :	70,30	Restante :	23,99

(V) PLAN D'ACTIVITÉS		2022	2023	2024	Total
Banque Mondiale	Élimination des SAO (tonnes PAO)	7,79	0,00	0,00	7,79
	Financement (\$ US)	572 157	0	0	572 157
ONUDI	Élimination des SAO (tonnes PAO)	0,97	0,00	0,00	0,97
	Financement (\$ US)	71 085	0	0	71 085

(VI) DONNÉES DU PROJET			2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	Total
Limites de consommation du Protocole de Montréal			74,70	74,70	74,70	74,70	53,95	53,95	53,95	n/a
Consommation maximale admissible (tonnes PAO)			70,50	66,40	66,40	66,40	53,95	53,95	41,50	n/a
Financement convenu (\$ US)	Banque mondiale	Coûts de projet	526 956	0	1 013 554	0	0	534 726	0	2 075 236
		Coûts d'appui	36 887	0	70 949	0	0	37 431	0	145 267
	ONUDI	Coûts de projet	392 171	0	540 849	0	0	66 435	0	999 455
		Coûts d'appui	27 452	0	37 859	0	0	4 650	0	69 961
Financement approuvé par ExCom (\$ US)	Coûts de projet		919 127			1 554 403*				2 473 530
	Coûts d'appui		64 339			108 808*				173 147
Fonds totaux demandés pour approbation à la présente réunion (\$ US)	Coûts de projet								601 161*	601 161
	Coûts d'appui								42 081*	42 081

* Les deuxième et troisième tranche devaient être soumises en 2018 et 2021 respectivement.

Recommandation du Secrétariat :	Approbation globale
---------------------------------	---------------------

DESCRIPTION DU PROJET

1. Au nom du gouvernement de Jordanie, la Banque mondiale a présenté, en sa qualité d'agence d'exécution principale, une demande de financement pour la troisième et dernière tranche de la phase II du plan de gestion de l'élimination progressive des HCFC (PGEH), pour un coût total de 643 242 \$ US, composé de 534 726 \$ US, plus coûts d'appui d'agence de 37 431 \$ US pour la Banque mondiale, et de 66 435 \$ US, plus coûts d'appui d'agence de 4 650 \$ US pour l'ONUDI.² Cette demande comprend un rapport périodique sur la mise en œuvre de la deuxième tranche, le rapport de vérification de la consommation de HCFC de 2019 à 2021, et le plan de mise en œuvre de la tranche pour 2023.

Rapport sur la consommation de HCFC

2. Le gouvernement de Jordanie a déclaré une consommation de 9,16 tonnes PAO de HCFC en 2021, ce qui est inférieur de 89 pour cent à la valeur de référence des HCFC aux fins de conformité. Le tableau 1 présente la consommation de HCFC entre 2017 et 2021.

Tableau 1. Consommation de HCFC en Jordanie (2017-2021 – données de l'Article 7)

HCFC	2017	2018	2019*	2020	2021*	Baseline
Tonnes métriques (tm)						
HCFC-22	428,86	468,09	305,00	530,00	166,53	985,30
HCFC-141b	0,00	0,00	60,00	0,00	0,00	261,70
Sous-total (tm)	428,86	468,09	365,00	530,00	166,53	1 247,00
HCFC-141b dans les polyols pré-mélangés importés	235,70	220,00	226,19	240,00	387,34	102,82**
Tonnes PAO						
HCFC-22	23,59	25,74	16,78	29,15	9,16	54,20
HCFC-141b	0,00	0,00	6,60	0,00	0,00	28,80
Sous-total (tonnes PAO)	23,59	25,74	23,38	29,15	9,16	83,00
HCFC-141b dans les polyols pré-mélangés importés	25,93	24,21	24,88	26,40	42,61	11,31**

* Au moment de la finalisation du présent document, le Secrétariat de l'Ozone était en train de mettre à jour les données du pays relatives à l'Article 7 pour 2019 et 2021, conformément au rapport de vérification soumis pour ces années.

** Consommation moyenne entre 2007 et 2009.

3. La consommation de HCFC-22 était en baisse en raison de la mise en œuvre des activités du PGEH, notamment la formation aux bonnes pratiques d'entretien et le contrôle des importations, et de l'adoption d'alternatives sans HCFC, principalement le R-410A dans le secteur de la climatisation ; l'augmentation substantielle en 2020 est due à la poussée de l'activité économique et à l'entretien des équipements, les restrictions ayant été levées après la pandémie de COVID-19. À l'exception de 2019, où la seule maison de systèmes du pays a importé du HCFC 141b pur, le pays a cessé de consommer du HCFC-141b pur en 2016. Les entreprises du secteur des mousses consomment du HCFC-141b contenu dans des polyols pré-mélangés importés pour leurs opérations, l'augmentation en 2021 étant due à la constitution de stocks en prévision de l'interdiction des importations de HCFC-141b pur et contenu dans des polyols pré-mélangés à compter du 1er janvier 2022.

Rapport sur la mise en œuvre du programme de pays

4. Dans le rapport de mise en œuvre du programme de pays de 2021, le gouvernement de Jordanie a déclaré de données de consommations de HCFC par secteur qui sont conformes aux données déclarées dans le cadre de l'Article 7 du Protocole de Montréal.

² Selon la lettre du 13 octobre 2022 du ministère de l'Environnement de Jordanie à la Banque mondiale.

Rapport de vérification

5. Le rapport de vérification a confirmé que le gouvernement met en œuvre un système de licences et de quotas pour les importations et les exportations de HCFC et que la consommation totale de HCFC déclarée au titre de l'Article 7 du Protocole de Montréal pour 2019 à 2021 était correcte (comme indiqué dans le tableau 1 ci-dessus). La vérification a conclu que la Jordanie avait atteint les objectifs indiqués dans l'accord entre le pays et le Comité exécutif. Le rapport de vérification a recommandé d'améliorer le suivi et le contrôle des importations de HCFC en renforçant les mécanismes de coordination entre l'unité nationale d'ozone (UNO) et les douanes par l'utilisation d'un guichet de déclaration en ligne.

Rapport périodique sur la mise en œuvre de la deuxième tranche de la phase II du PGEH*Cadre juridique*

6. Une interdiction des importations en vrac de HCFC-141b contenu dans des polyols pré-mélangés importés est entrée en vigueur le 1er janvier 2022 ; l'interdiction a été intégrée dans le guide actuel sur l'utilisation et l'importation des substances contrôlées, qui a été publié au journal officiel du pays en mars 2021. Conformément à la recommandation du rapport de vérification, et comme indiqué lors de la 84^e réunion, le gouvernement envisageait des mesures pour améliorer le suivi et la déclaration des HCFC. La Jordanie a ainsi développé un système au sein du département des douanes permettant d'obtenir en ligne les approbations de l'UNO pour les importations de HCFC, améliorant ainsi le suivi et le contrôle des importations et réduisant les écarts dans les déclarations ; le guichet de déclaration en ligne devrait être lancé en janvier 2023.

Secteur de la fabrication

7. La phase II comprenait la conversion de trois grandes entreprises et de 43 petites et moyennes entreprises (PME) dans le secteur de la fabrication de mousse de polyuréthane (PU), de six entreprises dans les applications de mousse en spray, et de la fabrication de mousse dans 22 entreprises de fabrication de produits réfrigérants. La phase II comprenait la conversion de trois grandes entreprises et de 43 petites et moyennes entreprises (PME) du secteur de la fabrication de mousse de polyuréthane (PU), de six entreprises d'applications de mousse en spray et de la fabrication de mousse dans 22 entreprises de fabrication de produits réfrigérants. Quatre entreprises de fabrication de mousse de PU et les six entreprises d'application de mousse en spray ont achevé leur conversion. Deux autres entreprises ont signé des accords de sous-subsidation ; l'une d'entre elles devrait achever sa conversion d'ici mars 2023, tandis que l'autre a décidé de retarder sa conversion au cyclopentane car elle est confrontée à une situation financière difficile en raison de la pandémie de COVID-19 et se convertira temporairement à des formulations à base d'hydrofluorooléfines (HFO). L'état d'avancement de la mise en œuvre des entreprises de mousse figure au tableau 2.

Tableau 2. État d'avancement de la conversion des entreprises fabriquant de la mousse avec des accords de sous-subsidation au titre de la phase II du PGEH

Nom de l'entreprise	Consommation de HCFC-141b		Application	Technologie choisie	État d'avancement de la mise en œuvre
	tm	Tonnes PAO			
Jordan Pioneer	23,80	2,62	Panneau continu	Cyclopentane	Achevée
Al Qanadeel	12,00	1,32	Panneau discontinu	Cyclopentane*	Conversion en pause, une conversion temporaire à la technologie à base de HFO est étudiée.

Nom de l'entreprise	Consommation de HCFC-141b		Application	Technologie choisie	État d'avancement de la mise en œuvre
	tm	Tonnes PAO			
Al Safa for Insulated Boards	35,00	3,85	Panneau discontinu	Cyclopentane*	Achevée
Prefabricated Building	11,83	1,30	Panneau discontinu	Cyclopentane*	Achevée
Yousef Workshop	15,50	1,71	Panneau discontinu	Cyclopentane*	Achevée
Abu Haltam	17,00	1,87	Réfrigération domestique	Cyclopentane*	Accord de sous-subsidation signé et équipement commandé ; achèvement prévu d'ici à mars 2023.
AL Siham	17,67	1,94	Mousse en spray	HFO	Achevée
AL Jordan	7,50	0,83	Mousse en spray	HFO	Achevée
AL Watan	13,20	1,45	Mousse en spray	HFO	Achevée
AL Rafayah	13,30	1,46	Mousse en spray	HFO	Achevée
Durt AL-ostool	6,00	0,66	Mousse en spray	HFO	Achevée
Fathi Abu Arga	21,33	2,35	Mousse en spray	HFO	Achevée
Total	194,13	21,36			

* Le changement de technologie du HFO-1233zd(E) au cyclopentane approuvé dans les décisions 83/24 et 86/25.

8. La Banque mondiale a fourni une assistance technique aux PME pour leur transition vers des formulations à base de HFO par le biais d'une maison des systèmes. Des ateliers de démonstration sur les matériaux de mousse à base de HFO et à base d'eau y ont été organisés, et 25 jeux de polyols mélangés au HFO et cinq jeux de polyols à base d'eau ont été fournis à des entreprises sélectionnées pour des tests, des évaluations et une production commerciale. La maison des systèmes a recueilli des commentaires sur la performance et la qualité des formulations et a déterminé que la performance des nouvelles formulations était acceptable ; des matériaux supplémentaires seront fournis en fonction de la consommation de HCFC-141b et des coûts d'exploitation supplémentaires éligibles.

Secteur de l'entretien des équipements de réfrigération

9. Les activités dans le secteur des services ont été retardées en raison des effets de la pandémie de COVID-19. Quatre experts nationaux ont été recrutés pour élaborer les programmes de formation destinés aux techniciens de la réfrigération et de la climatisation, aux agents des douanes et de l'application de la loi, aux écoles professionnelles, ainsi que le système de certification. Le système de certification (volontaire) a été mis en œuvre en 2021, offrant une certification aux techniciens formés et aux ateliers de maintenance. Dans le cadre d'un contrat avec le Centre de formation professionnelle (CFP), des formations ont été organisées pour 40 agents des douanes sur le suivi et la déclaration de la consommation de HCFC, et pour 20 formateurs et 80 techniciens sur les bonnes pratiques d'entretien et l'utilisation sûre des réfrigérants inflammables, la formation de 20 agents des douanes et de 20 techniciens supplémentaires étant prévue d'ici décembre 2022. Trois centres de récupération ont été sélectionnés et l'achat ainsi que la livraison d'équipements pour les centres devaient avoir lieu en novembre 2022, notamment des machines portables de recyclage et de récupération, des balances de détection de fuites et des balances de bouteilles à collecteur ; l'achat d'identificateurs de réfrigérants a été retardé en raison de la pandémie et sera effectué

dès qu'un approvisionnement en identificateurs sera disponible. L'achat de machines portables de récupération et de recyclage, de balances de détection de fuites, de cylindres collecteurs et de pièces de rechange pour 50 ateliers de service est en cours. Trois ateliers ont été organisés par l'UNO pour sensibiliser le public aux réfrigérants alternatifs dans le secteur des services.

Unité de mise en œuvre et de suivi de projet

10. L'UGP, située au sein de l'UNO, gère la mise en œuvre de la phase II en assurant la coordination avec les parties prenantes et les consultations avec l'industrie sur la mise en œuvre du projet ; l'organisation de voyages d'étude ; la préparation, la mise en œuvre et la révision des programmes de travail ; la préparation des rapports requis par les agences d'exécution et le Comité exécutif ; la gestion financière ; le développement et la maintenance des systèmes d'information de gestion ; la facilitation de la supervision du projet par les agences d'exécution ; et l'audit de performance et financier. Les activités de l'UGP mises en œuvre dans le cadre de la deuxième tranche comprenaient également un soutien en matière d'assistance technique aux PME pour les applications de mousse et la coordination de la mise en œuvre des activités dans le secteur des services. L'UGP comprend deux membres du personnel qui gèrent les activités de l'UGP, soutenus par le responsable des finances et des achats de l'UNO. Les décaissements pour l'UGP au titre de la deuxième tranche s'élèvent à 56 283 \$ US au total (26 698 \$US pour l'ONUDI et 29 585 \$ US pour la Banque mondiale). Les budgets et les dépenses à jour pour la composante UGP de la phase II figurent dans le tableau 3.

Tableau 3. Dépenses de l'unité de mise en œuvre et de suivi de projet pendant la mise en œuvre des première et deuxième tranches (\$ US)

Activité	Banque mondiale			ONUDI		
	Budget	Décaissé	Solde	Budget	Décaissé	Solde
Frais de personnel	94 280	73 910	20 370	80 000	71 919	8 081
Frais de consultance	20 000	14 444	5 556	0	11 698	(11 698)
Déplacements	7 000	11 825	(4 825)	20 000	11 591	8 409
Communication	2 500	0	2 500	10 000	10 000	0
Réunions/ateliers	14 351	8 595	5 756	0	0	0
Autres	1 500	0	1 500	4 243	0	4 243
Total	139 631	108 774	30 857	114 243	105 208	9 035

Décaissement des fonds

11. En date d'août 2022, sur le total de 2 473 530 \$ US approuvé à ce jour, 1 316 106 \$ US avaient été décaissés (645 226 \$ US pour la Banque mondiale et 670 880 \$ US pour l'ONUDI), comme indiqué dans le tableau 4. Le solde de 1 157 424 \$ US sera décaissé en 2023.

Tableau 4. Rapport financier de la phase II du PGEH pour la Jordanie (\$ US)

Agence	Première tranche		Deuxième tranche		Total		
	Approuvé	Décaissé	Approuvé	Décaissé	Approuvé	Décaissé	Solde
Banque mondiale	526 956	431 347	1 013 554	213 879	1 540 510	645 226	895 284
ONUDI	392 171	371 541	540 849	299 339	933 020	670 880	262 140
Total	919 127	802 888	1 554 403	513 218	2 473 530	1 316 106	1 157 424
Taux de décaissement (%)	87		33		53		

Plan de mise en œuvre pour la troisième et dernière tranche de la phase II du PGEH

12. Les activités suivantes seront mises en œuvre au titre de la troisième tranche en 2023 :
- (a) La signature d'accords de sous-subsidation et la conversion de quatre entreprises de production de mousse,³ permettant l'élimination de 59,8 tm (6,58 tonnes PAO) de HCFC-141b contenus dans des polyols pré-mélangés, et la conversion de toute entreprise de fabrication de mousse éligible restante (Banque mondiale) (489 947 \$US) ;
 - (b) La poursuite des activités d'assistance technique et de soutien aux PME par le biais de la maison des systèmes, consistant à introduire de nouvelles formulations à base de HFO, y compris l'organisation d'ateliers et des visites sur site pour soutenir ces conversions, et le soutien aux PME éligibles restantes (Banque mondiale) (21 513 \$ US) ; et
 - (c) La mise en œuvre d'activités dans le secteur de l'entretien, comprenant la formation de cinq formateurs au cours d'une formation en ligne d'une semaine, suivie d'une formation pratique en Autriche sur les standards et réglementations en vigueur, les caractéristiques des réfrigérants, les technologies les plus récentes, et les opérations avancées en matière d'efficacité énergétique, de même que les bonnes pratiques d'entretien et l'utilisation sans danger des réfrigérants inflammables, la formation de 40-60 techniciens sur les bonnes pratiques d'entretien et l'utilisation sûre des réfrigérants inflammables, et la fourniture de cinq identificateurs de réfrigérants (ONUDI) (55 000 \$ US).
13. Les activités liées à l'UGP comprennent la coordination de la mise en œuvre des activités planifiées dans le secteur de la mousse, y compris l'assistance technique aux PME dans les applications de mousses, et la coordination de la mise en œuvre des activités dans le secteur des services. Deux membres du personnel, soutenus par le responsable des finances et des achats de l'UNO, géreront les activités de l'UGP. Les informations budgétaires au titre de la composante UGP pour l'ONUDI et la Banque mondiale, s'élevant au total à 34 701 \$ US, figurent au tableau 5.

Tableau 5. Budgets de l'UGP pour la troisième tranche du PGEH (\$ US)

Activité	Budget (Banque mondiale) (\$ US)	Budget (ONUDI) (\$ US)
Frais de personnel	15 000	0
Frais de consultance	5 000	11 435
Déplacements	0	0
Location	0	0
Communication	0	0
Réunions/ateliers	3 266	0
Autres	0	0
Total	23 266	11 435

³ Jordan Manufacturing and Services Solutions (30,0 tm), Jordan Light Vehicle Manufacturing LLC (15,0 tm), Abdin Industrial (8,8 tm) et Ideal Solar (6,0 tm).

OBSERVATIONS ET RECOMMANDATION DU SECRÉTARIAT

OBSERVATIONS

Rapport de vérification

14. Alors que le rapport de vérification de 2019 faisait la distinction entre les importations de HCFC-141b pur et contenu dans des polyols pré-mélangés, les rapports de vérification de 2020 et 2021 ne faisaient pas cette distinction. Le vérificateur indépendant a soumis des rapports de vérification révisés pour ces années, confirmant que tout le HCFC-141b importé dans le pays pour ces années était contenu dans des polyols pré-mélangés. Les futurs rapports de vérification devront préciser si une substance réglementée a été importée pure ou contenue dans des polyols pré-mélangés, car cette distinction aura une incidence sur la consommation calculée du pays. Ce n'est plus un souci pour les prochains rapports de vérification des HCFC pour la Jordanie car le pays a interdit l'importation de HCFC-141b pur et pré-mélangé à compter du 1er janvier 2022.

Rapport périodique sur la mise en œuvre de la deuxième tranche de la phase II du PGEH

Cadre juridique

15. Le gouvernement de Jordanie a d'ores et déjà émis des quotas d'importation de HCFC pour 2022 et 2023, représentant 22 tonnes PAO, ce qui est inférieur aux objectifs de contrôle du Protocole de Montréal.

Secteur de la fabrication

16. Concernant la conversion achevée par six entreprises de fabrication de mousse, l'ONUDI a confirmé avoir décaissé les coûts de fonctionnement de supplémentaires, conformément à la décision 77/35, et déclaré que les entreprises n'ont rencontré aucune difficulté à se fournir en polyols pré-mélangés à base de HFO.

17. Prenant note de l'interdiction des importations de HCFC-141b en vrac et contenu dans des polyols pré-mélangés importés entrée en vigueur le 1er janvier 2022, la Banque mondiale a confirmé que les entreprises éligibles restantes devant bénéficier d'une assistance dans le cadre du projet consommaient encore du HCFC-141b provenant de leurs propres stocks ou des stocks existants détenus par les fournisseurs de mousse locaux. Étant donné le peu de temps restant avant la date d'achèvement du projet, le Secrétariat et la Banque mondiale ont discuté de la manière de s'assurer que le plus grand nombre possible d'entreprises éligibles pourraient être soutenues dans le cadre du projet, permettant ainsi l'adoption d'alternatives à faible potentiel de réchauffement climatique dans les entreprises fabriquant de la mousse dans le pays.

18. En ce qui concerne la proposition d'Al Qanandeeel d'utiliser temporairement la technologie HFO, la Banque mondiale a confirmé que l'entreprise était financièrement viable, qu'elle continuait à fabriquer de la mousse de PU et qu'elle avait déjà acheté une machine à mousse haute pression, mais qu'elle attendait que sa situation financière s'améliore pour achever sa conversion au cyclopentane, ce qui nécessiterait des investissements supplémentaires pour permettre l'utilisation sûre de cette alternative. Prenant note du fait que le Comité exécutif avait déjà approuvé la conversion de l'entreprise aux technologies du cyclopentane tout comme du HFO,⁴ et rappelant la décision 84/77 b) i), le Secrétariat a recommandé de permettre une flexibilité à cette entreprise dans sa mise en œuvre relativement à l'utilisation des technologies cyclopentane ou HFO, entendu que la conversion ne serait pas retardée, que l'ensemble des frais supplémentaires seraient

⁴ La technologie approuvée pour cette entreprise à l'origine était le HFO-1233zd(E) ; le Comité exécutif a approuvé un changement de technologie pour le cyclopentane dans la décision 83/24.

couverts par l'entreprise, et que la Banque mondiale couvrirait la mise en œuvre de la technologie choisie par l'entreprise dans son rapport d'achèvement de projet.

19. Le Secrétariat a noté que deux entreprises de fabrication de mousse (Enjaz Jordan for Steel Structure et Shams Al-ram Tri) n'étaient pas éligibles et ne recevraient pas d'aide du Fonds multilatéral pour leur conversion ; que la pandémie de COVID-19 avait considérablement affecté l'économie jordanienne et que certaines entreprises, y compris celles de fabrication de mousse, avaient peut-être cessé leurs activités ; et a rappelé la décision 77/45 b) iii) dans laquelle le Comité exécutif a convenu que le gouvernement de la Jordanie aurait une certaine flexibilité dans l'utilisation des fonds approuvés pour le secteur des mousses de polyuréthane afin de réaliser une élimination progressive et efficace du HCFC-141b conformément à son accord avec le Comité exécutif. Conformément à cette décision, le Secrétariat a recommandé que si, au cours de la mise en œuvre, la Banque mondiale trouvait des entreprises éligibles qui avaient été omises par inadvertance de la phase II et qui consommaient encore du HCFC-141b pur ou contenu dans des polyols pré-mélangés provenant des stocks, elle pourrait apporter son aide à ces entreprises, étant entendu que ces entreprises sont aidées conformément au rapport coût/efficacité convenu ; que la conversion des entreprises soutenues aboutisse à l'élimination d'au moins 27,60 tonnes PAO de HCFC-141b et 11,31 tonnes PAO de HCFC-141b contenu dans des polyols pré-mélangés ; que la Banque mondiale inclue la liste des entreprises aidées et l'élimination associée dans le rapport d'achèvement du projet ; et que tout solde restant du projet soit restitué à l'achèvement financier du projet.

Achèvement de la phase II

20. La Banque mondiale a confirmé que la phase II pour la Jordanie serait achevée d'ici au 31 décembre 2023, conformément à l'alinéa 14 de l'Accord.

Mise en œuvre de la stratégie d'égalité entre les femmes et les hommes⁵

21. La Banque mondiale a indiqué que le souci d'égalité entre les femmes et les hommes était incorporé dans toutes les activités, dans la mesure du possible. Bien que des formations aient été spécialement proposées aux techniciennes, le nombre limité de techniciennes a fait qu'il n'a pas toujours été possible d'atteindre un équilibre entre les genres. Les données ventilées par genre du projet n'étaient pas disponibles.

Durabilité de l'élimination des HCFC et évaluation des risques

22. Les risques posés à la réussite de la conversion des entreprises qui produisent de la mousse comprennent les retards de mise en œuvre et une participation limitée des entreprises au projet. L'un des défis identifiés par la Banque mondiale était la disponibilité limitée et le prix élevé des agents gonflants pour mousse HFO en 2020 et 2021, notamment en raison de la pandémie de COVID-19 et des difficultés mondiales en matière de chaîne d'approvisionnement. Les risques ont été atténués par la prestation d'une assistance technique, notamment des voyages d'étude dans les pays voisins qui ont permis de mieux connaître les projets de conversion au cyclopentane, y compris ceux qui ont connu une baisse des coûts d'exploitation et une augmentation de la compétitivité ; par l'utilisation de la flexibilité autorisée par l'accord permettant aux entreprises de demander un changement de technologie ; en permettant au gouvernement de gérer l'achat en vrac de HFO-1233zd(E) pour les PME afin de susciter l'intérêt des fournisseurs régionaux de mousse et de faire baisser les prix pendant la période d'introduction ; et, comme l'a proposé le Secrétariat, en autorisant la flexibilité dans la mise en œuvre conformément à la décision 75/44(b)(iii) et d'une manière similaire à la décision 84/77(b)(i). La durabilité de l'élimination du HCFC-

⁵ Conformément à la décision 84/92 d), la décision 90/48 c) a encouragé les agences bilatérales et les agences d'exécution à continuer d'assurer l'application à l'ensemble des projets de la stratégie pour l'égalité entre les femmes et les hommes dans les opérations, en tenant compte des spécificités des activités présentées au tableau 2 du document UNEP/OzL.Pro/ExCom/90/37.

141b sera soutenue par l'interdiction des importations de HCFC-141b pur et contenu dans les polyols pré-mélangés. Les risques pesant sur la réussite de la mise en œuvre des activités dans le secteur de l'entretien, tels que les retards dans la finalisation des accords avec les CFP, les procédures administratives nécessaires pour obtenir l'exonération fiscale requise pour les équipements achetés dans le cadre du projet, et la mobilisation des ateliers d'entretien, ont été atténués grâce aux experts du domaine qui ont facilité les discussions et la vulgarisation.

23. Les risques liés à la pandémie de COVID-19 n'avaient pas été anticipés lors de l'approbation de la phase II du PGEH à la 77^e réunion et ont retardé le rythme de la mise en œuvre des plans sectoriels relatifs aux mousses et aux services, notamment en ce qui concerne les activités nécessitant des programmes et des consultations présentielles. Avec l'assouplissement des restrictions liées au COVID-19 dans le pays, ces activités ont progressé ; si les restrictions devaient être rétablies, le gouvernement, en consultation avec les agences et les parties prenantes nationales, travaillerait à la mise en place de contributions techniques en ligne pour les PME du secteur des mousses, de consultations en ligne avec les parties prenantes nationales, de formations théoriques en ligne combinées à des sessions pratiques en personne pour les techniciens d'entretien et de réunions en ligne pour la mise en œuvre des activités.

Conclusion

24. La consommation vérifiée du pays entre 2019 et 2021 était conforme aux objectifs stipulés dans l'accord entre le pays et le Comité exécutif, et le système de licences et de quotas d'importation est opérationnel et permettra de réduire la consommation de HCFC conformément au calendrier d'élimination du Protocole de Montréal. Les conversions de quatre entreprises de fabrication de mousse PU et des entreprises d'applications de mousse en spray ont été achevées ; d'autres conversions sont en cours ou prévues ; en outre, l'assistance technique aux PME du secteur permettra la conversion à des alternatives à faible PRG. L'interdiction, le 1^{er} janvier 2022, de l'importation de HCFC-141b pur et contenu dans des polyols pré-mélangés contribuera à assurer la durabilité de l'élimination. En dépit de retards antérieurs, notamment dus à la pandémie de COVID-19, les activités dans le secteur des services progressent. La consommation du pays en 2021 était de 89 % inférieure au niveau de référence des HCFC pour la conformité, et le décaissement de 33 % de la deuxième tranche et de 53 % du total des fonds approuvés a été effectué. La phase II a été approuvée avant la décision 84/92(d) ; le secrétariat s'attend à ce que la phase III permette au gouvernement et aux agences de planifier et de mettre en œuvre des activités permettant de répondre de façon plus complète à la politique de genre du Fonds multilatéral.

RECOMMANDATION

25. Le Secrétariat du Fonds recommande au Comité exécutif de :

- (a) Prendre note du rapport périodique sur la mise en œuvre de la deuxième tranche de la phase II du plan de gestion de l'élimination des HCFC pour la Jordanie ; et
- (b) Prier le gouvernement de Jordanie, la Banque mondiale et l'ONUDI de présenter un rapport périodique sur le programme de travail associé à la dernière tranche à la première réunion du Comité exécutif en 2024.

26. Le Secrétariat du Fonds recommande en outre l'approbation générale de la troisième et dernière tranche de la phase II du PGEH pour la Jordanie, ainsi que du plan de mise en œuvre de la tranche 2023 correspondante, aux niveaux de financement indiqués dans le tableau ci-dessous, étant entendu que :

- (a) L'entreprise Al Qanandeel aurait, compte tenu de la décision 77/45 et de la décision 83/24, la possibilité d'utiliser la technologie du cyclopentane ou du HFO, étant entendu que la conversion ne serait pas retardée, que tout coût supplémentaire serait couvert par les

entreprises et que la Banque mondiale rendrait compte de la mise en œuvre de la technologie choisie par l'entreprise dans le rapport d'achèvement du projet ; et

- (b) La Banque mondiale pourrait aider les entreprises de fabrication de mousse éligibles ayant été omises par inadvertance de la phase II et qui continuaient à consommer du HCFC-141b pur ou contenu dans des polyols pré-mélangés provenant des stocks, étant entendu que ces entreprises seraient aidées conformément au rapport coût/efficacité convenu ; que la conversion des entreprises aidées aboutisse à l'élimination d'au moins 27,60 tonnes PAO de HCFC-141b et 11,31 tonnes PAO de HCFC-141b contenu dans des polyols pré-mélangés ; que la Banque mondiale inclurait la liste des entreprises aidées et de l'élimination associée dans le rapport d'achèvement du projet ; et que tout solde restant du projet soit restitué à l'achèvement financier du projet.

	Titre du projet	Financement du projet (\$ US)	Coûts d'appui (\$ US)	Agence de mise en œuvre
(a)	Plan de gestion de l'élimination des HCFC (phase II, troisième tranche)	534 726	37 431	Banque mondiale
(b)	Plan de gestion de l'élimination des HCFC (phase II, troisième tranche)	66 435	4 650	ONUDI